

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Aide départementale à la création d'ascenseurs sur la cité Ambrosini à Marseille
14ème par l'OPH 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH « 13 Habitat » une subvention de 498 366 € afin d'accompagner les travaux de création de 13 ascenseurs sur la cité Ambrosini A et Canet B à Marseille 14^{ème}, portant sur un coût d'investissement prévisionnel de 2 491 833 €,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport et dans le document figurant en annexe III et IV,
- de procéder à l'affectation de crédit indiquée dans le rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide.

Cette action sera financée sur les autorisations de programme 2015-16019K et 2016-16019L, chapitre 204, fonction 72, articles 2041782 et 2041783 des budgets départementaux 2015 et 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

